



CFAR COLLÈGE
FRANÇAIS
DES ANESTHÉSISTES
RÉANIMATEURS

CONVENTION DPC

A renvoyer à : hcreus@cfar.org

ou par courrier : CFAR – 74 rue Raynouard – 75016 Paris
SIRET : 401758651 00012 / N° D'ACTIVITE : 11755473775
N°ODPC CFAR : 1638 / N° DATADOCK : 0042627



N° 1638
Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.mondpc.fr

Tous les champs ci-dessous sont obligatoires

Formation

- Intitulé : **Cours européens de perfectionnement en anesthésie-réanimation n°5, Normandie : Neurologie, anesthésie loco-régionale et traitement de la douleur** (cochez la formule choisie) :
 - Formule 1 : Pension complète – Hébergement + repas midi et soir – 800€
 - Formule 2 : Hébergement sans dîner – 750€
 - Formule 3 : Hébergement + 1 dîner – 780€
 - Formule 4 : Sans hébergement avec dîner midi et soir – 720€
 - Formule 5 : Sans hébergement avec repas midi uniquement – 650€
- N° action : **16382000013**
- Date : **du 18 au 20 mars 2020**
(cf Conditions générales de vente pour les modalités)

Employeur et adresse de facturation

- Nom de l'établissement :
- Adresse :
- Code Postal : Ville :
- Nom du contact :
- Téléphone : E-mail du contact :

Participant

- Nom :
- Prénom :
- Téléphone : E-mail du participant :
- N° RPPS (11 caractères) : Date de naissance :

La signature de la présente convention vaut accord des conditions générales de vente ci-dessous.

Tampon et signature du CFAR :

Collège Français
des Anesthésistes Réanimateurs
74 Rue Raynouard
75016 Paris
N° Siret : 401 758 651 00012

Date et signature du responsable formation
de l'établissement :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si les circonstances les y obligent. Toute annulation doit nous être communiquée par courrier ou par e-mail à contact@cfar.org. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à enregistrer votre inscription. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au CFAR, 74, rue Raynouard, 75016 Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Conditions générales de vente

Objet et champ d'application

Le CFAR organise la validation DPC de la formation CEEA Normandie, organisée par l'ACPERAR du 18 au 20 mars 2020, à l'Hôtel Ibis de Deauville. Cette formation constitue une action DPC de formation continue entièrement présentielle.

Toute inscription à l'action de Développement Professionnel Continu implique, de la part du futur participant et de son employeur, l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur.

Modalités d'inscription et documents contractuels

L'inscription DPC ne sera effective qu'à réception de la présente convention dûment complétée et signée. Cette inscription auprès du CFAR ne vaut pas inscription à la formation citée. En effet, en parallèle de son inscription DPC, le participant doit s'être préalablement inscrit à la formation, auprès du Secrétariat d'Anesthésie du CHU de Caen. Si le participant est pris en charge par son employeur, aucun frais ne lui est demandé au moment de son inscription.

Tarifs et modalités de paiement pour les établissements

Le prix du programme DPC varie en fonction de la formule choisie. Il comprend une partie de frais de formation, et une partie de frais de validation DPC de 150€.

- Formule 1 : Pension complète – Hébergement + repas midi et soir – 800€
- Formule 2 : Hébergement sans dîner – 750€
- Formule 3 : Hébergement + 1 dîner – 780€
- Formule 4 : Sans hébergement avec dîner midi et soir – 720€
- Formule 5 : Sans hébergement avec repas midi uniquement – 650€

Après réalisation du programme, une facture d'un montant correspondant au coût total du programme est envoyée à l'employeur, en regard des renseignements indiqués sur la présente convention, accompagnée d'une copie de l'attestation de suivi du programme de DPC.

Si le participant est contraint d'engager la totalité de ses frais de formation, la validation DPC reste possible sous réserve de l'envoi d'un chèque d'un montant du coût total du programme choisi au CFAR ODPC. Dès vérification de la validation DPC, une facture acquittée lui est alors envoyée, ainsi que son attestation DPC.

Nos tarifs s'entendent nets de taxes, sans TVA (exonéré). Le paiement s'effectue à réception de facture après la formation et vérification du suivi de l'ensemble du programme DPC. Il est comptant, sans escompte et précise toujours le numéro de facture, le nom de la structure et du (des) participant(s). Il est effectué :

- **Par chèque** libellé à l'ordre du « Collège Français des Anesthésistes Réanimateurs ODPC »
ou
- **Par virement bancaire** : **Ordre : CFAR-ODPC / Intitulé : NUMERO DE FACTURE**
CIC La Rochelle Duperre – 42 quai Duperre – 17041 La Rochelle Cedex 1 – France
Code banque : 30047 – Code guichet : 14283 – N° de compte : 00045544208
Clé : 62 - IBAN : FR76 3004 7142 8300 0455 4420 862 – BIC : CMCIFRPP

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur). En cas de prise en charge par un OPCA (ex : ANFH) ou tout autre organisme, il appartient à l'établissement ou au bénéficiaire :

- De vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme.
- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de la demande.
- De mentionner explicitement sur le bulletin d'inscription quelle sera la structure à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale. Dans le cas où l'organisme financeur n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne, le coût de l'ensemble de la formation reste dû par l'employeur ou le bénéficiaire.